

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue devant public le 8 août 2022 à 20h00 heures à la salle municipale au 2485, rue Principale à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Chloé Boudreau, , greffière-trésorière adjointe.

Absent : Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

120-08-2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 JUIN 2022

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Greffe et gestion administrative

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

3.2 Approbation des comptes du mois

3.3 Approbation des factures

3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 22 juillet 2022

3.5 Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien ménager du chalet des loisirs

3.6 Octroi de contrat sur invitation pour la réfection de l'usine de distribution de l'eau

3.7 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

3.8 Demande d'adhésion à la Chambre de commerce de Lotbinière

3.9 Vente et achat de terrain à Marius Cloutier

4. Sécurité publique

5. Transport et hygiène du milieu

5.1 Adoption de la programmation de travaux pour la réfection des ponts sur le rang St-Charles et pavage de la rue Bernier

5.2 Octroi de contrat de gré à gré pour fourniture de matériaux

5.3 Octroi de contrat sur invitation pour fourniture de matériaux

5.4 Demande de lignage du stationnement Poste Canada

6. Santé et bien-être

- 7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2022
 - 7.2 Adoption de l'offre de services de BC2
- 8. Développement économique
- 9. Loisirs et culture
 - 9.1 Politique régissant l'envoi de fleurs ou de don lors d'un décès
 - 9.2 Versement de la subvention à la Bibliothèque A. Lachance
 - 9.3 Demande de réservation de la salle municipale
 - 9.4 Approbation pour session de cours automne 2022
- 10. Rapports des différents comités
- 11. Divers
- 12. Période de questions aux contribuables
- 13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

121-08-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

122-08-2022

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 22 juillet 2022 au montant de \$152 747,08 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	\$40 915,55 (3 semaines)
Comptes à payer	\$91 487,02
Déboursés	\$20 344,51

3.3

123-08-2022

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de facture à Alternateurs Lemay & fils Inc. au montant de 689,74\$ pour le changement des batteries de la pompe à feu.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41300.526.

Paiement de facture à Wolseley au montant de 407,68\$ pour le branchement des 2 terrains route 271.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41300.640 et 02.41500.640.

Paiement de facture à Morency, société d'avocats au montant de 2 753,65\$ pour la Régie intermunicipale de Lotbinière Centre. Le 5/6 sera remboursée par les autres municipalités participantes

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #23.05000.000.

Paiement de facture à Recycle Autos 2000 Inc. au montant de 353,55\$ pour le changement de l'alternateur du Sonoma.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41300.526.

Paiement de facture à Service de récupération Centre de Lotbinière au montant de 4 160,35\$ pour surplus à la tonne occasionnée par la récupération des conteneurs par le camion à fourches.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.45210.951.

Paiement de facture à Excavation R. Lemay Inc. au montant de 3 402,58\$ pour le raccordement nouveaux terrains.

Que ce montant soit pris aux postes budgétaires #02.41500.521 et #02.41300.521.

Paiement de facture à Stelem au montant de 984,19\$ pour pièces de rechange bornes fontaines.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41300.526.

Paiement de facture à Service de récupération Centre de Lotbinière au montant de 651,02\$ pour tonnages de déchets.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.45210.951.

Paiement de facture à Excavation R. Lemay au montant de 636,78 \$ pour réfection rue Beaudet.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.521.

Paiement de facture à Excavation R. Lemay au montant de 142,31 \$ pour réfection rue Beaudet.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.521.

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 22 juillet 2022 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 22 JUILLET 2022

3.5

124-08-2022 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CHALET DES LOISIRS

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE CONFIER le contrat d'entretien ménager à Madame Chloé Bélanger Boudreau pour un montant de \$525,00 par mois à compter du 1 juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023.

D'AUTORISER la directrice générale, Marie-Josée Lévesque et le maire, Denise Poulin à signer le contrat.

3.6

125-08-2022 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉFECTION DE L'USINE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat avait été octroyé à un autre fournisseur en 2021 et que ce dernier n'a pas donné de suivi;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat à Entreprises Michel Boisvert Inc. pour un montant de \$34 200,00 taxes en sus et conforme au devis.

3.7

126-08-2022 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ADHÉRER à titre de membre à l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée au coût de \$25.00 pour l'année 2022-2023.

3.8

127-08-2022 **ADHÉSION ANNUELLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE**

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ADHÉRER à titre de membre à La chambre de Commerce de Lotbinière pour un montant de \$125,00 pour l'année 2022-2023.

3.9

128-08-2022 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR VENTE ET ACHAT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière procédera à l'achat d'une partie du lot 6 404 959 (5 457 214) et d'une partie du lot 5 877 820 appartenant à Monsieur Marius Cloutier 9184-3045 QC Inc. en vue du développement d'un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière procédera à la vente du lot 5 877 849 à Monsieur Marius Cloutier 9184-3045 QC Inc.;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE MANDATER Madame Denise Poulin, maire et André Poulin, pro-maire pour la signature des contrats relatifs à ces transactions.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

129-08-2022

PROGRAMME SUR LA TECQ 2019-2023 : APPROBATION DU CONTENU ET AUTORISATION D'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMH

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #5 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #5 comportes des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5.2

130-08-2022

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR FOURNITURE DE MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QU'il y aura la construction de deux unités en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE 2 compagnies ont répondu à l'appel d'offres et que les soumissions reçues se décrivent ainsi taxes comprises et conformes au devis :

Wolseley	\$4 538,36
Huot	\$4 598,93

CONSIDÉRANT qu'il y a eu erreur au dernier conseil municipal sur le choix du fournisseur;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire Wolseley pour un montant de \$4 538,00.

5.3

131-08-2022

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR FOURNITURE DE MATÉRIAUX (PONCEAU)

CONSIDÉRANT que la municipalité procèdera au remplacement d'un ponceau sur le rang St-Charles;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par appel d'offre sur invitation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu des soumissions de 4 fournisseurs se lisant comme suit :

ARMTEC	\$6 987,25
Centre du ponceau Courval	\$7 500,00
Centre du ponceau Courval (Solen)	\$8 175,00
Huot (Solen)	\$8 842,21

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat à Centre du ponceau Courval au montant de \$8 175,00 taxes en sus et conforma au devis.

5.4

132-08-2022

DEMANDE DE LIGNAGE DU STATIONNEMENT FRONTAL DE POSTE CANADA

CONSIDÉRANT l'espace réservé aux véhicules devant le stationnement du bureau de poste situé au 2554, rue Principale à St-Édouard;

CONSIDÉRANT que deux espaces sont prévus et ne sont pas identifiés;

CONSIDÉRANT que la plupart des véhicules occupent l'entièreté de l'espace lors de leur passage au bureau de poste;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assurer la sécurité des usagers de la route 226 (rue Principale);

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE DEMANDER au MTQ de procéder au lignage de deux emplacements de stationnement face au bureau de poste.

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

133-08-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBALE DU CCU DU 16 JUIN 2022

CONSIDÉRANT la rencontre du CCU en date du 16 juin dernier;

CONSIDÉRANT que les conseillers déclarent en avoir pris connaissance et qu'une dispense de lecture est donnée;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du CCU du 16 juin 2022.

7.2

134-08-2022

ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BC2

CONSIDÉRANT les différents dossiers d'urbanisme à la municipalité de St-Édouard;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Édouard n'a pas d'urbaniste à son emploi;

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de BC2 au montant de \$90.00 l'heure et \$0.61 du kilomètre lors des déplacements.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

135-08-2022 POLITIQUE RÉGISSANT L'ENVOI DE FLEURS OU DE DON LORS D'UN DÉCÈS

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que l'envoi de fleurs ou de dons lors du décès d'un proche des membres du conseil municipal ou des employés municipaux se limite aux personnes suivantes :

- Conjoint ou conjointe;
- Enfant ou enfant du conjoint;
- Père, mère, beau-père ou belle-mère;
- Frère, sœur, beau-frère ou belle-sœur;

L'envoi de fleurs ou de dons concernant tous décès autres que ceux mentionnés ci-haut sera discuté au cas par cas.

9.2

136-08-2022 VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE A.LACHANCE

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE VERSER la subvention d'un montant de \$3 000.00 à la Bibliothèque A. Lachance tel que prévu au budget 2022.

9.3

137-08-2022 DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme apporte du soutien à plus de 350 personnes et est à but non lucratif

CONSIDÉRANT QUE l'organisme rencontrera ses membres le 11 avril 2023 et désire le faire dans la salle municipale de St-Édouard;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE prêter gratuitement la salle à cet organisme.

9.4

138-08-2022 ENGAGEMENT DU PROFESSEUR POUR LA SESSION AUTOMNE 2022

ATTENDU QU'il y aura une session de différents cours à l'automne 2022;

ATTENDU QUE la situation reliée à la COVID-19 reste encore incertaine et fragile;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

D'AUTORISER l'engagement de Félix-Antoine Lemay pour les cours de la session automne 2022;

DE PRENDRE le paiement seulement à la fin de la session;

DE S'AJUSTER en conséquence de l'évolution de la situation reliée à la COVID-19.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

139-08-2022 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20H40.

Denise Poulin, Maire

Chloé Boudreau
Greffière-trésorière adjointe

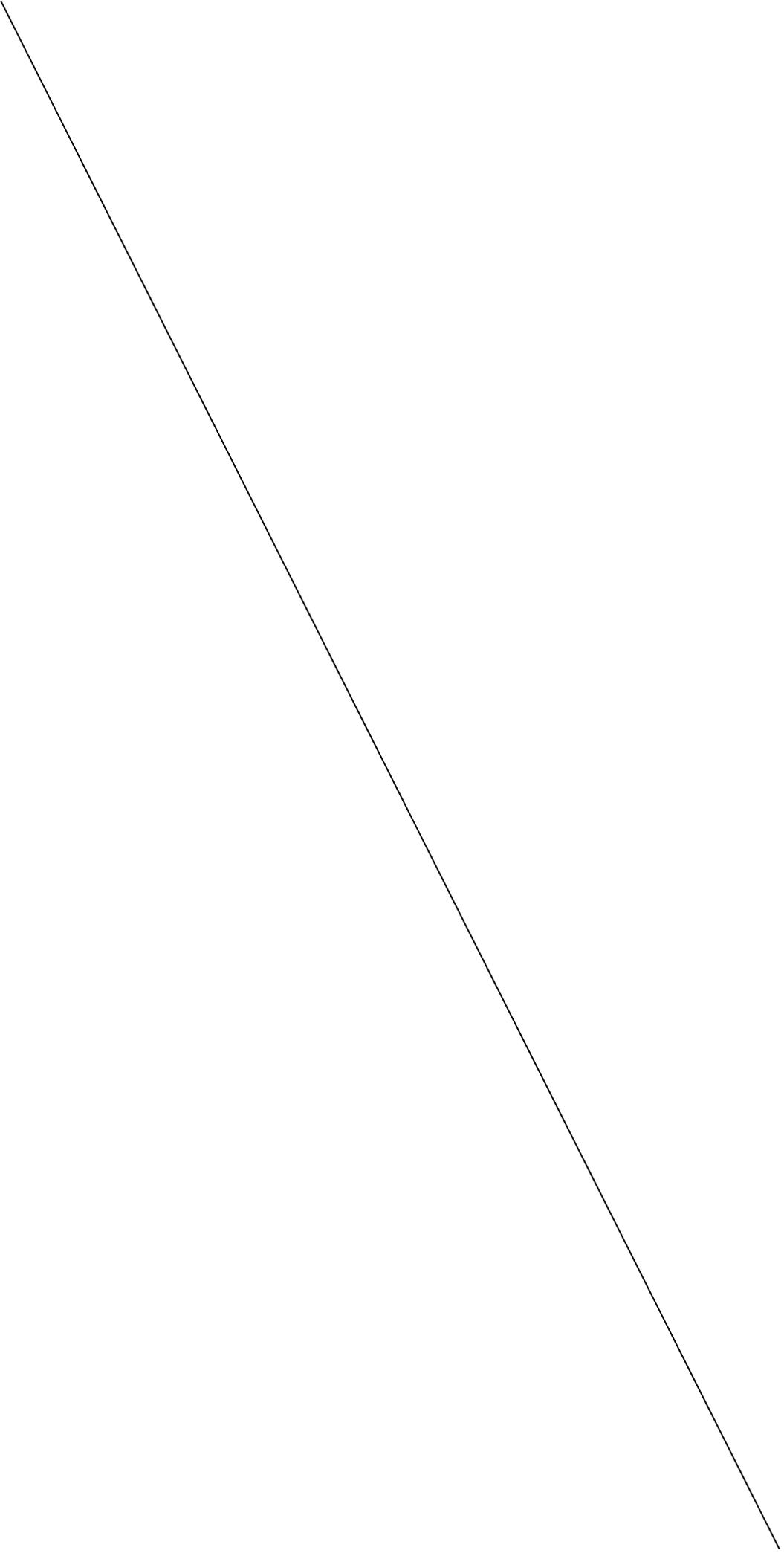
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Chloé Boudreau
Greffière-trésorière adjointe

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire



4620